

## **Séance ordinaire du 8 novembre 2016**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Damien, tenue à 20 h, le 8 novembre 2016, en la salle habituelle des délibérations, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur André Dutremble

Messieurs            Marc Aubertin, conseiller au district 1  
                         Daniel Petitjean, conseiller au district 3  
                         Richard Fredette, conseiller au district 4  
Madame               Claudette Limoges, conseillère au district 5

Monsieur Frédéric Pigeon et madame Louise Despard avaient justifié leur absence.

Madame Diane Desjardins, directrice générale et monsieur Mario Morin, directeur général adjoint, sont aussi présents devant environ huit personnes.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 20h, les membres du conseil municipal prennent place à la table des délibérations, et monsieur André Dutremble ouvre la séance.

Le président mentionne qu'afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord lors de la présentation d'une proposition, il sera présumé que tous les membres du conseil présents sont d'accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

**412-11-2016**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition de monsieur le conseiller Daniel Petitjean, il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté et que le point *Divers et affaires nouvelles* demeure ouvert.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 11 octobre 2016
4. Dépôt de la correspondance du mois d'octobre 2016
5. Rapport du maire sur la situation financière
6. **ADMINISTRATION**
  - 6.1. Dépôt du rapport des dépenses et paiements autorisés pour la période du 1er au 30 octobre 2016

## ***Séance ordinaire du 8 novembre 2016***

- 6.2. Approbation de la liste des comptes à payer au 3 novembre 2016 et autorisation de paiement
- 6.3. Avis de motion - règlement de taxation et tarification 2017
- 6.4. Adoption du règlement 724-1 (contribution pour fin de parc)
- 6.5. Report de vacances : Julie Maurice
- 6.6. Modification de la résolution 14-01-2016 (autorisation à ELPC)
- 6.7. Mandat de représentation en Cour municipale
- 6.8. Création de réserves financières

### **7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 7.1. Dépôt du rapport mensuel du Service de protection incendie
- 7.2. Autorisation de transmission de données à Manaction Inc.

### **8. TRANSPORT**

- 8.1. Dépôt du rapport mensuel du Service des travaux publics
- 8.2. Contrat d'entretien hivernal des rues Luce-sur-le-Lac, Raymond et Tellier
- 8.3. Contrat d'entretien hivernal du chemin desservant le Lac Gauthier
- 8.4. Réclamation de la subvention 2016 pour l'amélioration du réseau routier municipal
- 8.5. Dépenses de traitement de la banque de sable d'hiver
- 8.6. Acquisition d'un système de communication desservant le garage municipal
- 8.7. Achat de vêtements pour les Travaux publics

### **9. HYGIÈNE DU MILIEU**

- 9.1. Dépôt du rapport mensuel du Service de l'hygiène du milieu (volet eau potable)
- 9.2. Dépôt du rapport mensuel du Service de l'hygiène du milieu (volet eaux usées et environnement)
- 9.3. Lac Jonc - mandats
  - a. Chargée de projet
  - b. Certificat d'autorisation
  - c. Notaire - acquisition

### **10. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

- 10.1. Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme;

### **11. LOISIR ET CULTURE**

- 11.1. Dépôt du rapport mensuel du Service des loisirs et de la culture
- 11.2. Dépôt du rapport mensuel de la Bibliothèque
- 11.3. Nomination des représentantes à Biblio Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie

## ***Séance ordinaire du 8 novembre 2016***

- 11.4. Émission d'une carte Visa pour la directrice de la bibliothèque
- 11.5. Autorisation de dépenses : Fête de la Reconnaissance des employés
- 11.6. Paiement de la quote-part annuelle à la Régie du Centre sportif et culturel de Brandon
- 12. Divers et affaires nouvelles
- 13. Suivi
- 14. Période de questions
- 15. Clôture de la séance.

### **413-11-2016**

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

Sur proposition de madame la conseillère Claudette Limoges, il est unanimement résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2016 soit adopté tel qu'inscrit au livre des délibérations de la municipalité de Saint-Damien.

### **414-11-2016**

#### **CORRESPONDANCE**

Sur proposition de monsieur le conseiller Marc Aubertin, il est unanimement résolu que ce conseil accepte le dépôt de la correspondance du mois d'octobre 2016, identifiée par le bordereau numéro C-10-2016, à être classée et conservée en conformité avec les dispositions du cahier de conservation des archives municipales.

\*\*\*\*\*

### **415-11-2016**

#### **RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE**

Conformément à l'article 955 du Code municipal, le maire de la Municipalité de Saint-Damien présente la situation financière de la Municipalité pour l'exercice financier 2015, les réalisations sommaires de l'année 2016 et les orientations générales du budget de l'exercice financier 2017.

#### **BILAN DE L'EXERCICE FINANCIER 2015**

Le rapport financier consolidé pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015 a été vérifié par Boisvert et Chartrand SENCRL, comptables agréés, et déposé au conseil à la séance régulière du 14 juin 2016.

### Séance ordinaire du 8 novembre 2016

	Réalisation	Budget
<b>REVENUS</b>		
Fonctionnement	3 426 676 \$	3 283 183 \$
<b>CHARGES</b>	3 337 975 \$	2 753 579 \$
Excédent de l'exercice	88 701 \$	0
Moins revenus d'investissement	262 704 \$	0
Excédent de fonctionnement	<b>174 003 \$</b>	
<b>CONCILIATION À DES FINS FISCALES</b>		
Immobilisations	630 830 \$	\$
Financement et dette à long terme	(176 679 \$)	(202 600 \$)
Affectations	(96 516 \$) 128 454 \$	(317 204 \$)
Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	<b>312 086 \$</b>	9 800 \$

### PRÉVISIONS DU BILAN DE L'EXERCICE FINANCIER 2016

Les premières estimations, faites après dix mois d'opération, laissent présager que le budget 2016 sera respecté tel qu'adopté.

### RÉALISATIONS EN 2016

- Nous avons fait l'acquisition, en janvier 2016, de l'immeuble qui abritait la caisse Desjardins, au 2080 Taschereau. Les locaux ont été aménagés pour y recevoir le service d'infirmière rurale et le bureau de la Corporation de développement de Saint-Damien Inc, au rez-de-chaussée. Le bâtiment a été mis aux normes et peut maintenant accueillir le public dans les deux salles communautaires du sous-sol, grâce à deux accès et une ventilation adéquate.
- Nous avons profité de la voûte, au sous-sol de ce nouvel immeuble, pour y déménager nos archives, libérant ainsi des espaces bureau à l'hôtel de ville. Des aménagements ont été réalisés pour relocaliser la directrice des loisirs dans un bureau adjacent à la bibliothèque, lui donnant ainsi du support de la réception et du secrétariat. Une nouvelle salle Internet et un local aménagé et décoré pour les jeunes enfants ont aussi été réalisés à la satisfaction des usagers.

### ***Séance ordinaire du 8 novembre 2016***

- Nous avons hébergé au 2080 Taschereau, durant six mois, l'entreprise d'artisans potiers L'Arbre et la Rivière qui avait subi un grave incendie ayant détruit la maison et l'atelier à l'entrée sud du village. Ceci leur a permis de poursuivre leur production et de reconstruire leurs installations au même endroit.
- Nous avons terminé l'aménagement de l'ouvrage de contrôle des eaux du lac Lachance, communément appelé le seuil, qui remplace le barrage devenu désuet. Les travaux se sont terminés par le reboisement requis et l'aménagement paysager du site. Ils permettent maintenant une stabilité du niveau du lac tout en offrant un joli exutoire chantant.
- Le parc adjacent a été sommairement aménagé pour recevoir des visiteurs qui ont maintenant accès au lac pour s'y prélasser ou pour y naviguer dans une embarcation sans moteur. D'autres aménagements, dont du mobilier de parc, sont aussi prévus pour rendre le lieu plus attirant.
- Des travaux de rechargement, de drainage, de dynamitage au besoin, ont été réalisés principalement par nos employés des Travaux publics, sur les chemins Gisèle, Place Ratelle, des Plaines, des Clubs et les 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> rues du lac Mondor, ainsi que sur la rue Isabelle. Ces travaux étaient financés par les revenus de la taxe « Immo-voirie ».
- Nous avons terminé les travaux de réfection du chemin des Cascades dont une première phase avait été réalisée en 2015. Les coûts de ces grands travaux ont été financés par une émission d'obligation à taux fort avantageux, en octobre dernier, en même temps que les travaux au seuil du lac Lachance ainsi que l'achat des véhicules du Service de protection incendie.
- Nous avons conclu une entente avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs nous permettant d'entretenir et d'utiliser un chemin forestier, multiusagers, sur les terres du gouvernement, pour relier les résidences et campings du lac Gauthier au village de Saint-Damien. Nous permettons ainsi un lien logique et équitable avec nos contribuables et offrons une alternative aux campeurs pour obtenir des biens et services auprès des gens d'affaires de Saint-Damien. Par respect pour les autres usagers de ce chemin forestier, dont le Pourvoyeur en Chasse et Pêche St-Damien Inc. et le Club de motoneige régional St-Gabriel Brandon-Lanaudière Inc.,

### ***Séance ordinaire du 8 novembre 2016***

le chemin sera fermé durant la période de chasse et durant l'hiver.

- Nous avons réalisé l'aménagement d'une patinoire/aire de jeux quatre saisons neuve et agrandie, sur une surface asphaltée et peinte pour augmenter la durabilité de la glace. À celle-ci s'ajoute un anneau de glace, adjacent qui sert aussi de lieu de détente. Un foyer y a été installé pour ajouter chaleur et fascination au centre de cet espace convivial entouré de bancs.
- Nous avons commencé les travaux de refonte complète du Plan et des règlements d'urbanisme, avec la firme de consultants APUR, pour nous offrir de meilleurs outils afin de faciliter la gestion du territoire, de protéger et mettre en valeur ses attraits tout en facilitant les projets de développement respectueux de ceux-ci et en harmonie avec la vision adoptée par le conseil en 2015.
- Nous avons, par règlement, augmenté le fonds de roulement de 100 000 \$, portant celui-ci à 600 000 \$ pour financer avantageusement bon nombre de nos immobilisations.

Cette année, les dépenses suivantes ont été financées par ce fonds : la moitié de l'achat de l'ancienne caisse Desjardins, l'achat d'un chapiteau 20' x 20', d'une camionnette de service pour les Travaux publics, d'une remorque de 20 pieds et de feux de chantier, l'aménagement de 3 bureaux et 2 salles à l'hôtel de ville, le mobilier de la salle des enfants de la bibliothèque, la patinoire 4 saisons et les travaux de réfection du Centre communautaire.

- Au sujet des ressources humaines :
  - nous avons renouvelé la convention collective de nos employés à la satisfaction des deux parties, après une courte ronde de négociation;
  - nous avons promu monsieur Éric Desrosiers au poste de directeur adjoint aux Travaux publics et avons constaté qu'une relève se forme avec l'arrivée de nouveaux jeunes intéressés et dévoués au sein de l'équipe des Travaux publics;
  - nous continuons d'investir de façon importante dans la formation de nos employés, que ce soit en gestion

### **Séance ordinaire du 8 novembre 2016**

ou en opération de nos services spécialisés (pompiers, gestion des eaux usées, eau potable, etc.).

#### **ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU BUDGET 2017**

L'année trois (3) du rôle triennal a été déposée en septembre dernier pour entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

<i>Valeurs imposables</i>	<i>Non imposables</i>	<i>Totaux</i>
<b>Rôle 2016</b>		
304 601 500 \$	10 755 800 \$	315 357 300 \$
<b>Rôle 2017</b>		
308 187 200 \$	11 247 300 \$	319 434 500 \$

Le ministère des Affaires municipales nous informe que la proportion médiane du rôle pour 2017 est maintenant de 103 % et le facteur comparatif de 0,97. Cependant, ces informations ne seront pas inscrites au compte de taxe, qui doit conserver les données du premier exercice (2015).

#### **RÉMUNÉRATION DES ÉLUS**

Conformément à l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, voici la divulgation de la rémunération et allocation mensuelles des élus :

	<i>Rémunération de base</i>	<i>Allocation de base</i>
Maire	2 773,92 \$	1 386,92 \$
Conseillers	657,17 \$	330,08 \$

Frais de déplacement hors des limites de Saint-Damien : 0,54 \$ du kilomètre.

Les conseillers qui participent aux réunions du comité consultatif d'urbanisme reçoivent 35 \$ par réunion.

Le maire, comme membre de la M.R.C. de Matawinie, reçoit également une rémunération et allocation mensuelles comme suit :

	<i>Rémunération</i>	<i>Allocation non imposable</i>
De base	147,52 \$	208,76 \$
Par conseil des maires	115,36 \$	57,68 \$
Par comité	241,72 \$	120,86 \$
Le maire suppléant	109,87 \$	54,93 \$

**Séance ordinaire du 8 novembre 2016**

Frais de déplacement : 0,525 \$ du kilomètre.

**LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 25 000 \$**

Selon les dispositions de l'article 955 du *Code municipal du Québec*, voici la liste des contrats octroyés pour l'année 2016, comportant une dépense de plus de 25 000 \$, ainsi que la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même entrepreneur lorsque l'ensemble de ceux-ci résulte en une dépense de plus de 25 000 \$.

**Contrats supérieurs à 25 000 \$**

<b>Fournisseur</b>	<b>Montant</b>	<b>Détail</b>
Excavation Normand Majeau Inc.	943 893 \$	Travaux sur chemin des Cascades /Coteau-du-Lac
Caisse Desjardins du Nord de Lanaudière	143 927 \$	Acquisition du 2080 Taschereau
Camion Hélie (2003) Inc.	177 176 \$	Camion-citerne Incendie
Corporation de développement de Saint-Damien Inc.	72 794\$	Budget d'opération
EMCO CORPORATION	34 754 \$	Chemin des Cascades
Franroc, div. de Sintra Inc.	704 934 \$	Traitement de surface
Ministre des finances	235 737 \$	Service de police S.Q.
Groupe Ultima Inc.	57 136 \$	Assurances générales
Aluquip	157 395 \$	Unité de secours Incendie
APUR	35 642 \$	Refonte des règlements d'urbanisme
Permafib	67 002 \$	Patinoire 4 saisons
Maski Ford, div. Trois-Rivières	41 103 \$	Camionnette de service
Génératrice Drummond	47 324 \$	Génératrice à l'hôtel de ville

**Contrats dont le total est supérieur à 25 000 \$**

<b>Fournisseur</b>	<b>Montant total</b>	<b>Détail</b>
Aluquip	162 352 \$	Unité de secours et divers travaux de réparation de véhicules
Excavation Raymond Baril	27 840 \$	Divers travaux et transport de matériaux granulaires
Bélangier Sauvé, avocats	42 568 \$	Honoraires de perception-Cour municipale et divers avis juridiques
EBI Environnement	92 221 \$	Disposition des ordures et collecte sélective



**Séance ordinaire du 8 novembre 2016**

G.P.M.E. Lanaudière inc.	52 889 \$	Assurances collectives
Boisvert et Chartrand, comptables	28 899 \$	Vérification
EMCO Corporation	37 103 \$	Chemin des Cascades
Transport François Grandchamp	58 014 \$	Réparation de chemins et déneigement
Ent. d'électricité Jacques Nadeau	39 83 \$	Divers travaux d'électricité
Groupe Harnois	96 684 \$	Essence, diesel et lubrifiants
Hydro Québec	90 017 \$	Électricité
Jobert Inc	67 329 \$	Matériaux granulaires
MRC de Matawinie	133 805 \$	Quote-part et autres services
Pavage Gravel Inc	43 887 \$	Travaux de pavage
Lignes M. D. Inc	26 872 \$	Lignage des rues
Société de l'assurance automobile	29 168 \$	Immatriculations diverses
PG Solutions	25 959 \$	Licences informatiques

Les prévisions budgétaires 2017 et le plan triennal 2017-2018-2019 seront déposés pour adoption à la séance spéciale qui se tiendra le mardi, 20 décembre 2016, à 19 heures.

André Dutremble  
Maire

\*\*\*\*\*

**416-11-2016**

**DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES ET PAIEMENTS AUTORISÉS  
POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AU 31 OCTOBRE 2016**

Sur proposition de monsieur le conseiller Daniel Petitjean, il est unanimement résolu que le conseil approuve la liste des chèques émis, déboursés directs, au montant de 291 224,51 \$ et des salaires nets payés, au montant de 76 018,24 \$ au cours du mois d'octobre 2016.

**417-11-2016**

**APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER AU 3  
NOVEMBRE 2016 ET AUTORISATION DE PAIEMENT**

Sur proposition de madame la conseillère Claudette Limoges, il est unanimement résolu que le conseil approuve la liste déposée des comptes à payer aux fournisseurs, datée du 3 novembre 2016, totalisant un montant de 185 025,70 \$ et en autorise le paiement.

*Séance ordinaire du 8 novembre 2016*

**418-11-2016**

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT DE TAXATION ET TARIFICATION 2017**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Richard Fredette qu'à une prochaine séance, un règlement établissant la taxation et tarification 2017 sera présenté pour adoption.

**419-11-2016**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 724-1 - CONTRIBUTION POUR FIN DE PARC**

Considérant que le conseil a pu prendre connaissance du projet de règlement 724-1 avant la présente séance;

Considérant que copie du projet de règlement a été mis à la disposition du public avant le début de la séance;

Sur proposition de madame la conseillère Claudette Limoges, il est unanimement résolu que le règlement 724-1 soit adopté comme suit, avec dispense de lecture :

---

**RÈGLEMENT NUMÉRO 724-1**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 724  
«RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT AMENDÉ DE  
LOTISSEMENT NUMÉRO 384 PRÉVOYANT LA CESSION DE  
TERRAIN POUR FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU  
D'ESPACES NATURELS»**

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par monsieur le conseiller Marc Aubertin lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 octobre 2016;

Il est proposé par madame la conseillère Claudette Limoges et unanimement résolu que soit adopté le règlement numéro 724-1, modifiant le règlement 724 « Règlement modifiant le règlement amendé de lotissement numéro 384 prévoyant la cession de terrain pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels », comme suit :

**ARTICLE 1 - OBJET**

L'objet du présent règlement est de fixer un délai pour le paiement des sommes à verser correspondant au pourcentage établi de la valeur des terrains et/ou de cession de terrain aux fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels.

***Séance ordinaire du 8 novembre 2016***

**ARTICLE 2 - MODIFICATION DE L'ARTICLE 5**

Les deux premiers alinéas de l'article 5 sont remplacés par ce qui suit :

Comme condition préalable à l'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale, le propriétaire doit céder à la municipalité, dans un délai n'excédant pas soixante (60) jours, aux fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels, une superficie de terrain correspondant à dix pour cent (10%) de la superficie totale du terrain compris dans le plan (excluant la superficie de rues) située dans un endroit qui, de l'avis du conseil, convient pour l'établissement, l'agrandissement, le maintien d'un parc, d'un terrain de jeux ou d'un espace naturel.

Le conseil peut exiger du propriétaire, au lieu de cette superficie de terrain, le paiement d'une somme correspondant à dix pour cent (10%) de la valeur du terrain devant faire l'objet d'une opération cadastrale, ou encore exiger du propriétaire une partie en terrain et une partie en argent, le tout à sa discrétion, le paiement et/ou la cession de terrain devant se réaliser dans un délai n'excédant pas soixante (60) jours. Un tel paiement/cession de terrain constitue la condition à remplir pour l'émission du permis de lotissement requis.

**ARTICLE 3 - ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

André Dutremble  
Maire

Diane Desjardins  
Directrice générale

---

**420-11-2016**

**REPORT DE VACANCES : JULIE MAURICE**

Sur proposition de monsieur le conseiller Marc Aubertin, il est unanimement résolu d'autoriser le report des vacances 2016 de madame Julie Maurice, à être prises au cours de l'hiver 2017.

*Séance ordinaire du 8 novembre 2016*

**421-11-2016**

**MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 14-01-2016 (AUTORISATION À ELPC)**

Sur proposition de monsieur le conseiller Richard Fredette, il est unanimement résolu que la résolution 14-01-2016 soit modifiée par le remplacement des mots « l'usine de traitement de l'égout » par les mots « la chambre mécanique / électrique du centre multifonctionnel situé au 2080 rue Taschereau ».

**422-11-2016**

**MANDAT DE REPRÉSENTATION EN COUR MUNICIPALE**

Sur proposition de madame la conseillère Claudette Limoges, il est unanimement résolu d'accepter l'offre présentée par Me Denis Beaupré, de la firme d'avocats Bélanger Sauvé, pour le mandat de représentation en Cour municipale, pour l'année 2017, au prix forfaitaire de 225 \$ par mois plus les taxes applicables, facturable aux trois mois.

**423-11-2016**

**CRÉATION DE RÉSERVES FINANCIÈRES**

Considérant qu'il est pertinent de favoriser la stabilité des tarifs aux usagers des réseaux de fourniture de l'eau potable et du traitement des eaux usées;

Considérant qu'il est souhaitable de maximiser les budgets de réalisation des travaux d'immobilisation de voirie, financés par la tarification « Immo-voirie » sans nécessiter une augmentation desdits tarifs, imposés annuellement;

Sur proposition de monsieur le conseiller Daniel Petitjean, il est unanimement résolu d'autoriser la création des réserves financières suivantes, alimentées par les surplus d'opération annuels de chacun des groupes de comptes concernés :

Réserve pour l'aqueduc du village  
Réserve pour l'aqueduc Lachance  
Réserve pour le traitement des eaux usées  
Réserve pour Immobilisation-Voirie.

**424-11-2016**

**DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DE PROTECTION INCENDIE**

Sur proposition de monsieur le conseiller Marc Aubertin, il est unanimement résolu d'accepter le dépôt du rapport mensuel du Service de protection incendie pour le mois d'octobre 2016.

*Séance ordinaire du 8 novembre 2016*

**425-11-2016**

**AUTORISATION DE TRANSMISSION DE DONNÉES À MANACTION INC.**

**Considérant** que lors de la séance ordinaire tenue le 16 avril 2016, le conseil de la MRC de Matawinie a adopté la résolution numéro CM-136-2016 en vue d’amorcer le processus de révision de son schéma de couverture de risques en sécurité incendie, conformément aux dispositions de la *Loi sur la sécurité incendie*;

**Considérant** que la MRC de Matawinie a mandaté la société Manaction inc, afin de procéder à la révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

**Considérant** que la révision dudit schéma requiert un nombre important de données, tels que les montants des pertes matérielles, les types d’interventions, données détenues par les Services de sécurité incendie des municipalités locales;

**Considérant** que les données requises sont compilées par le ministère de la Sécurité publique à partir des rapports d’incendie DSI-2003;

**Considérant** que pour obtenir l’accès aux données du DSI-2003, la MRC doit avoir l’autorisation des municipalités locales;

Sur proposition de monsieur le conseiller Marc Aubertin, il est unanimement résolu :

**D’AUTORISER** le chargé de projet de la MRC de Matawinie, la société Manaction inc., à accéder aux déclarations incendie du ministère de la Sécurité publique produites par le Service de sécurité incendie de Saint-Damien;

**DE DEMANDER** au chargé de projet de transférer à la Municipalité l’ensemble des données relatives à Saint-Damien, une fois celles-ci analysées et compilées.

**426-11-2016**

**DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

Sur proposition de monsieur le conseiller Marc Aubertin, il est unanimement résolu d’accepter le dépôt du rapport du Service des travaux publics pour le mois d’octobre 2016.

*Séance ordinaire du 8 novembre 2016*

**427-11-2016**

**CONTRAT D'ENTRETIEN HIVERNAL DES RUES LUCE-SUR-LE-LAC, RAYMOND ET TELLIER**

Suite à un appel d'offres sur invitation, pour l'entretien hivernal des rues Luce-sur-le-Lac, Raymond et Tellier, à l'ouverture des soumissions, le 31 octobre 2016, un seul soumissionnaire a déposé une offre, soit Entreprise Turenne inc.;

Sur proposition de monsieur le conseiller Marc Aubertin, il est unanimement résolu d'accorder le contrat d'entretien hivernal des rues Luce-sur-le-Lac, Raymond et Tellier, pour les saisons 2016-2017 et 2017-2018, pour le montant forfaitaire de deux mille sept cents dollars (2 700 \$) taxes en sus, à Entreprise Turenne inc., selon les modalités et termes prévus au document d'appel d'offres.

**428-11-2016**

**CONTRAT D'ENTRETIEN HIVERNAL DU CHEMIN DESSERVANT LE LAC GAUTHIER**

Suite à un appel d'offres sur invitation, pour l'entretien hivernal des rues du secteur du lac Gauthier, à l'ouverture des soumissions, le 31 octobre 2016, un seul soumissionnaire a déposé une offre, soit monsieur Jacques Paquin;

Sur proposition de monsieur le conseiller Marc Aubertin, il est unanimement résolu d'accorder le contrat d'entretien hivernal des rues du secteur du lac Gauthier pour l'hiver 2016-2017, pour le montant forfaitaire de trois mille cinq cents dollars (3 500 \$) taxes en sus, et un montant forfaitaire de deux cents dollars (200 \$) par sortie, taxes en sus, pour l'épandage des abrasifs, à monsieur Jacques Paquin, selon les modalités et termes prévus au document d'appel d'offres.

**429-11-2016**

**RÉCLAMATION DE LA SUBVENTION 2016 POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL**

Sur proposition de monsieur le conseiller Richard Fredette, il est unanimement résolu

- que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins 1<sup>ère</sup> rue du Lac-Mondor, 2<sup>ème</sup> rue du Lac-Mondor, 3<sup>ème</sup> rue du lac-Mondor, 4<sup>ème</sup> rue du Lac-Mondor, Danielle, Martin, Ratelle, Gisèle et Isabelle pour un montant subventionné de 16 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité et de l'Électrification des transports;

### ***Séance ordinaire du 8 novembre 2016***

- que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la Municipalité de Saint-Damien et que le dossier de vérification a été constitué.

#### **430-11-2016**

##### **DÉPENSES DE TRAITEMENT DE LA BANQUE DE SABLE D'HIVER**

Sur proposition de monsieur le conseiller Marc Aubertin, il est unanimement résolu d'entériner les dépenses de pré-trempage de la banque de sable d'hiver au montant de 21 823,40 \$ et de la toile liquide pour la protéger au montant de 2 873,23 \$, toutes taxes incluses.

#### **431-11-2016**

##### **ACQUISITION D'UN SYSTÈME DE COMMUNICATION DESSERVANT LE GARAGE MUNICIPAL**

Sur proposition de monsieur le conseiller Marc Aubertin, il est unanimement résolu d'autoriser l'achat d'une antenne de communication à être installée près de l'usine d'épuration des eaux usées, ainsi que d'un appareil récepteur/émetteur des ondes émises par ladite tour pour desservir les communications au garage municipal et aux autres stations de traitement et de pompage (surveillance), le tout représentant une dépense de 2 624,69 \$ taxes nettes.

#### **432-11-2016**

##### **ACHAT DE VÊTEMENTS POUR LES TRAVAUX PUBLICS**

Sur proposition de monsieur le conseiller Marc Aubertin, il est unanimement résolu d'autoriser l'achat de vêtements pour le service des Travaux publics, représentant un montant de 3 039,44 \$, taxes en sus.

#### **433-11-2016**

##### **DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DE L'HYGIÈNE DU MILIEU (VOLET EAU POTABLE)**

Sur proposition de madame la conseillère Claudette Limoges, il est unanimement résolu d'accepter le dépôt du rapport du Service de l'hygiène du milieu (volet eau potable) pour le mois d'octobre 2016.

*Séance ordinaire du 8 novembre 2016*

**434-11-2016**

**DÉPÔT DES RAPPORTS MENSUELS DU SERVICE DE L'HYGIÈNE DU MILIEU (VOLET ENVIRONNEMENT ET EAUX USÉES)**

Sur proposition de madame la conseillère Claudette Limoges, il est unanimement résolu d'accepter le dépôt des rapports du Service de l'hygiène du milieu (volet environnement et eaux usées) pour le mois d'octobre 2016.

**435-11-2016**

**LAC JONC - MANDAT DE CHARGÉE DE PROJET**

Sur proposition de monsieur le conseiller Marc Aubertin, il est unanimement résolu de mandater la directrice de l'Hygiène et de l'Environnement, madame Julie Maurice, à titre de chargée de projet pour la consolidation du barrage du lac Jonc et d'autoriser Madame Maurice à faire les dépenses et donner les contrats nécessaires à la réalisation des travaux prévus au règlement 721, selon le budget alloué audit règlement et la politique contractuelle en vigueur.

**436-11-2016**

**LAC JONC - CERTIFICAT D'AUTORISATION DU MDDELCC**

Dans le cadre des travaux prévus au lac Jonc, autorisés par le règlement 721, sur proposition de monsieur le conseiller Marc Aubertin, il est unanimement résolu d'autoriser la directrice du service de l'Hygiène et de l'Environnement, madame Julie Maurice, à requérir un certificat d'autorisation, auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, pour la réalisation des travaux de consolidation du barrage du lac Jonc. Madame Maurice est autorisée à signer tout document requis pour la réalisation de la présente résolution.

**437-11-2016**

**LAC JONC - MANDAT AU NOTAIRE**

Dans le cadre du règlement 721, sur proposition de monsieur le conseiller Marc Aubertin, il est unanimement résolu de mandater le notaire Claude Coutu pour la préparation et l'enregistrement de la propriété du barrage du lac Jonc et de son accès, au bénéfice de la Municipalité de Saint-Damien.

Le maire, monsieur André Dutremble, et la directrice générale, madame Diane Desjardins, sont autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité de Saint-Damien.



*Séance ordinaire du 8 novembre 2016*

**438-11-2016**

**DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DE L'URBANISME**

Sur proposition de monsieur le conseiller Richard Fredette, il est unanimement résolu d'accepter le dépôt du rapport du Service d'urbanisme pour le mois d'octobre 2016.

**439-11-2016**

**DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DES LOISIRS**

Sur proposition de madame la conseillère Claudette Limoges, il est unanimement résolu d'accepter le dépôt du rapport du Service des loisirs pour le mois d'octobre 2016.

**440-11-2016**

**DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE**

Sur proposition de madame la conseillère Claudette Limoges, il est unanimement résolu d'accepter le rapport du Service de la bibliothèque pour le mois d'octobre 2016.

**441-11-2016**

**NOMINATION DES REPRÉSENTANTES À BIBLIO CENTRE-DU-QUÉBEC, DE LANAUDIÈRE ET DE LA MAURICIE**

Sur proposition de monsieur le conseiller Daniel Petitjean, il est unanimement résolu de reconduire madame la conseillère Claudette Limoges, répondante, et madame Josée St-Martin, coordonnatrice, à titre de représentantes officielles de la Municipalité de Saint-Damien auprès du Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie.

**442-11-2016**

**ÉMISSION D'UNE CARTE VISA POUR LA DIRECTRICE DE LA BIBLIOTHÈQUE**

Sur proposition de madame la conseillère Claudette Limoges, il est unanimement résolu d'autoriser l'émission d'une carte de crédit Visa, au montant de mille dollars (1 000 \$) au nom de Josée St-Martin, directrice de la bibliothèque.

**443-11-2016**

**AUTORISATION DE DÉPENSES : FÊTE DE LA RECONNAISSANCE DES EMPLOYÉS**

Sur proposition de monsieur le conseiller Marc Aubertin, il est unanimement résolu d'autoriser la directrice des Loisirs, madame Nathalie Desrosiers, à effectuer les dépenses et signer les contrats

### ***Séance ordinaire du 8 novembre 2016***

nécessaires pour la tenue du Souper des Fêtes et de Reconnaissance des employés, conformément à la politique en vigueur.

#### **444-11-2016**

#### **PAIEMENT DE LA QUOTE-PART ANNUELLE À LA RÉGIE DU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE BRANDON**

Sur proposition de madame la conseillère Claudette Limoges, il est unanimement résolu d'autoriser le paiement de la quote-part 2016, sous condition de la réception du rapport annuel d'activités et achalandage des usagers de Saint-Damien, à la Régie du Centre sportif et culturel de Brandon, au montant de dix mille dollars (10 000 \$).

#### **DIVERS ET AFFAIRES NOUVELLES**

#### **SUIVI**

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire rappelle que le Conseil municipal s'est engagé à mener la destinée de la municipalité avec le souci du développement durable, de la protection de l'environnement, du bien-être des citoyens, du respect des lois et règlements et de la transparence dans chacune de ses actions. Chacun de ses membres agit de bonne foi.

Le maire invite donc les personnes présentes qui le souhaitent à se lever, se nommer et à poser leur question au président de la séance sans sous-entendu ou insinuation concernant la bonne foi et l'honnêteté des élus ou fonctionnaires.

Aucune question portant sur des affaires personnelles ne sera acceptée et le décorum doit être maintenu en tout temps.

#### **445-11-2016**

#### **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de monsieur le conseiller Marc Aubertin, il est unanimement résolu de lever la séance à 20 h 55.

André Dutremble  
Maire

Diane Desjardins  
Directrice générale